

Reacheminement du courrier

Dernière mise à jour : 22 septembre 2023

Table des matières

1. Aperçu	2
2. Types et frais de service	
2.1 Types de services de réacheminement du courrier	2
2.2 Types de frais du service de réacheminement du courrier	3
3. Tarification	
3.1 Aperçu de la tarification	4
3.2 Mode de paiement	4
3.3 Comment obtenir une preuve de paiement	5
4. Normes de livraison	5
5. Achat d'un service de réacheminement du courrier	
5.1 Aperçu – Achat d'un service de réacheminement du courrier	6
5.2 Achat d'un service de réacheminement du courrier pour	7
5.3 Ce que vous devez apporter au bureau de poste	8
6. Modifier votre service de réacheminement du courrier	9
7. Caractéristiques	10
8. Prolonger le service de réacheminement du courrier	17
9. Cartes d'annonce de changement d'adresse	18
10. Directives d'adressage	19

1. Aperçu

Le service de réacheminement du courrier garantit que le courrier est livré à une nouvelle adresse ou à une adresse temporaire n'importe où au Canada ou dans le monde lorsqu'un client commercial ou un particulier se déplace.

Pour plus d'informations, veuillez visiter [Retenue du courrier | Personnel | Postes Canada \(canadapost-postescanada.ca\)](#)

Vous pouvez acheter le service en ligne ou à un bureau de poste.



Remarque : Vous ne pouvez acheter le service de réacheminement du courrier que si votre adresse d'origine se trouve au Canada.

2. Types et frais de service

2.1 Types de services de réacheminement du courrier

Deux types de services de réacheminement du courrier sont offerts :

Réacheminement du courrier pour un déménagement

Utilisez le service de réacheminement du courrier pour un déménagement si :

- vous ne retournerez pas à votre adresse d'origine;
- un propriétaire, un locataire ou une entreprise déménage ou change de case postale;
- vous gérez une succession ou la réception du courrier pour une personne décédée.

La livraison du courrier reprend à l'adresse d'origine à l'expiration du service. Il vous incombe d'aviser les correspondants de la nouvelle adresse postale.

Remarque : Lorsque vous achetez le service de réacheminement du courrier pour un déménagement (résidentiel), vous obtenez des renseignements personnalisés sur votre nouveau quartier ainsi que des bons de réduction et d'autres offres avantageuses.

Réacheminement du courrier pour une adresse temporaire

Utilisez le service de réacheminement du courrier pour une adresse temporaire si :

- vous êtes retraité et partez dans le Sud en hiver;
- vous changez d'adresse temporairement pendant :
 - des rénovations
 - un emploi temporaire
 - des vacances de longue durée
- vous gérez le courrier au nom d'une autre personne.

Vous pouvez également utiliser le service de réacheminement du courrier pour une adresse temporaire pour toute autre raison lorsque votre nom reste associé à l'adresse actuelle.

2.2 Types de frais du service de réacheminement du courrier

Il existe deux types de frais du service de réacheminement du courrier :

Les **frais résidentiels** s'appliquent à une ou plusieurs personnes (une famille) qui utilisent une adresse comme lieu de résidence seulement.

Les **frais d'entreprise** s'appliquent à une entreprise, qu'elle soit à but lucratif ou non, par opposition à une ou plusieurs personnes (une famille) qui utilisent une adresse comme lieu de résidence seulement.

Voici quelques exemples d'entreprise :

- Commerciale
- Industrielle
- Professionnelle
- Sociale
- Artistique
- Altruiste

3. Tarification

3.1 Tarification

Lorsque nous réacheminons du courrier adressé à des particuliers, nous facturons les tarifs pour résidences. Les tarifs d'entreprise s'appliquent lorsque vous indiquez un nom d'entreprise. Pour obtenir des renseignements sur les tarifs, consultez notre [guide des tarifs](#).

Remarque : Des frais supplémentaires pourraient être facturés aux entreprises qui reçoivent un volume élevé de courrier. Communiquez avec le service à la clientèle pour obtenir plus de renseignements au 1 800 267-1177.

3.2 Mode de paiement

Nous acceptons plusieurs modes de paiement pour le service de réacheminement du courrier.

Modes de paiement acceptés

Particulier

- Chèque d'entreprise ou certifié (certaines conditions s'appliquent)
- Argent comptant
- Carte de crédit (là où c'est possible)
- Carte de débit (là où c'est possible)
- Mandat-poste

Client commercial

- Chèque d'entreprise ou certifié
- Argent comptant
- Carte de crédit (là où c'est possible)
- Carte de débit (là où c'est possible)
- Mandat-poste



Remarque : Si vous achetez le service de réacheminement du courrier en ligne, vous devez le payer par carte de crédit ou ajouter la facture à votre compte.

3.3 Comment obtenir une preuve de paiement

Nous acceptons différentes preuves de paiement.

Preuves de paiement acceptées

Si vous êtes un client titulaire d'une convention, vous pouvez prouver que vous avez payé vos envois du service Courrier recommandé^{MC} (É.-U. et régime international) comme suit :

- Empreinte d'affranchissement;
- Timbre;
- Vignette postale.

Si vous êtes un particulier, vous pouvez prouver que vous avez payé vos envois du service Courrier recommandé^{MC} (É.-U. et régime international) comme suit :

- Timbre

Certaines restrictions ou conditions peuvent s'appliquer.

4. Normes de livraison

Les normes de livraison sont une estimation du temps qui pourrait être nécessaire pour livrer le courrier. Ces normes de livraison ne sont pas garanties.

Pour calculer la norme de livraison pour le courrier réacheminé :

1. Ajoutez la norme de livraison du service postal utilisé en premier et la norme de livraison de l'ancienne adresse à la nouvelle adresse.
2. Ajoutez une journée à ce total.

5. Achat d'un service de réacheminement du courrier

5.1 Aperçu de l'achat d'un service de réacheminement du courrier

Vous pouvez acheter le service de réacheminement du courrier en ligne ou à n'importe quel bureau de poste.

Que vous achetiez le service de réacheminement du courrier en ligne ou au bureau de poste, vous aurez besoin d'une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement et d'une preuve d'autorisation si vous faites l'achat du service au nom d'une autre personne, entreprise ou organisation.

Remarque: Lorsque vous achetez le service en ligne, nous confirmons votre identité au moyen d'un procédé d'authentification à l'aide des renseignements de votre carte de crédit. Si nous ne pouvons pas confirmer votre identité, vous pouvez tout de même acheter le service en ligne. Nous vérifierons votre identité à un bureau de poste au moyen d'une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement.

Acheter le service de réacheminement du courrier en ligne

1. Ouvrez une session dans votre compte Postes Canada ou inscrivez-vous.
2. Saisissez votre adresse et vos renseignements d'identification.
3. Choisissez la durée du service.
4. Payez avec votre carte de crédit.
5. Au besoin, présentez votre code à barres au bureau de poste.

À quoi sert votre code à barres?

Si vous commandez en ligne et que votre identité ne peut être vérifiée, vous devez vous rendre au bureau de poste le plus près pour terminer votre commande du service de réacheminement du courrier.

Voici ce qu'il faut faire :

1. **Conservez votre code à barres.**

Imprimez votre code à barres ou enregistrez-le sur votre appareil pour le montrer au comptoir.

2. **Visitez le bureau de poste le plus près pour terminer votre commande.**

Montrez une pièce d'identité et le code à barres au comptoir.

Remarque:

- Vous devez avoir un compte de Postes Canada pour acheter le service de

réacheminement du courrier.

- Le service peut commencer 10 jours ouvrables après l'achat si vous êtes un client représentant une petite entreprise.

Acheter le service de réacheminement du courrier à un bureau de poste

1. Remplissez un bon de commande à la maison pour gagner du temps au bureau de poste.
2. Rendez-vous au bureau de poste le plus près.
3. Montrez votre pièce d'identité.
4. Payez.



Remarque : Le service de réacheminement du courrier peut commencer trois jours ouvrables après l'achat pour les entreprises et les particuliers.

Documents connexes

[Trouver le bureau de poste le plus près](#)

5.2 Achat d'un service de réacheminement du courrier pour quelqu'un d'autre

Vous pouvez acheter le service de réacheminement du courrier au nom d'une autre personne (y compris une personne décédée) ou d'une entreprise ou organisation, en ligne ou à votre bureau de poste le plus près.

Achat en ligne

Pour acheter le service de réacheminement du courrier en ligne au nom d'une autre personne ou d'une entreprise ou organisation :

1. Précisez le nom de la personne dont vous souhaitez réacheminer le courrier et remplissez le formulaire en ligne.
2. Imprimez un code à barres et payez en ligne.
3. Rendez-vous à un bureau de poste avec le code à barres imprimé et une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement, ainsi qu'un document juridique

indiquant que vous avez l'autorité d'agir au nom de l'autre partie.

Achat au bureau de poste

Pour acheter un service de réacheminement du courrier à un bureau de poste au nom d'une autre personne ou d'une entreprise ou organisation :

1. Rendez-vous à un bureau de poste et remplissez un formulaire. Pour gagner du temps, vous pouvez remplir et imprimer le [formulaire de réacheminement du courrier](#) avant d'aller au bureau.
2. Fournissez votre pièce d'identité personnelle avec photo émise par le gouvernement ainsi qu'un document juridique indiquant que vous avez l'autorité d'agir au nom de l'autre partie.

5.3 Ce que vous devez apporter au bureau de poste

Ce que vous devez apporter au bureau de poste pour effectuer votre achat de service de réacheminement du courrier dépend de la personne pour qui vous achetez le service.

Si vous achetez le service pour une autre personne ou une autre entreprise, apportez :

- votre pièce d'identité avec photo valide émise par le gouvernement;
- le code à barres de votre achat en ligne (le cas échéant);
- une [lettre d'autorisation](#) ou un document juridique indiquant votre autorité d'agir au nom de la personne ou de l'entreprise (p. ex., procuration).

Si vous achetez le service pour une personne décédée, apportez :

- votre pièce d'identité avec photo valide émise par le gouvernement;
- le code à barres de votre achat en ligne (le cas échéant);
- l'un des certificats suivants :
 - Certificat de décès (émis par le Bureau de l'état civil du gouvernement concerné)
 - Certificat du médecin légiste
 - Certificat du directeur du salon funéraire
 - Certificat de crémation
 - Autre certificat d'une autorité comparable (comme dans le cas d'un décès à l'extérieur du pays)
- une preuve de nomination ¹ en tant que représentant légal, par exemple, les

documents suivants :

- Lettre d'homologation
- Lettres d'administration (avec ou sans testament)
- Certificat de nomination du liquidateur de succession ou État certifié des droits du liquidateur (Québec)
- Formulaire de déclaration statutaire de Postes Canada

¹ Vous n'avez pas besoin d'une preuve de nomination si le certificat de décès nomme le demandeur comme exécuteur testamentaire ou représentant légal.

6. Modifier votre service de réacheminement du courrier

Si vous avez fourni votre adresse électronique au moment de l'achat, vous pouvez modifier votre demande de service de réacheminement du courrier en accédant à notre [outil en ligne libre-service](#).

Pour ce faire, vous aurez besoin de ce qui suit :

- Numéro de référence (fourni dans le courriel de confirmation que nous vous avons envoyé lorsque vous avez passé votre commande)
- Code postal de l'adresse d'origine
- Adresse courriel sur la commande

À tout moment, vous pouvez modifier ce qui suit :

- Toutes les coordonnées, y compris :
 - Adresse courriel
 - Numéro de téléphone
 - Langue de correspondance
- Renseignements sur le destinataire du courrier (sauf si le service a été acheté au nom de quelqu'un d'autre)

Avant la date de début du service, vous pouvez modifier ce qui suit :

- Dates de début et de fin (si la nouvelle date de fin n'a aucune incidence sur le prix)
- Renseignements sur la nouvelle adresse

Après la date de début du service, vous pouvez modifier ce qui suit :

- Date de fin du service

- Renseignements sur la nouvelle adresse moyennant des frais supplémentaires (cette option unique n'est offerte qu'en ligne)

Si vous avez acheté votre service au bureau de poste et que vous n'avez pas fourni votre adresse courriel, vous devez vous rendre au bureau de poste le plus près avec une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement pour apporter des changements à votre service.

7. Caractéristiques

Une caractéristique est un élément qui est inclus dans le service de base.

Dans cette section

- Durée du service
- Destinataires de courrier
- Pièces d'identité acceptées
- Articles réacheminés
- Offres spéciales
- Portail libre-service
- Service de données sur les personnes qui déménagent
- Modifications et annulations
- Réacheminement du courrier d'une case postale
- Choix des consommateurs
- Adresse de destination
- Restrictions
- Aucune responsabilité
- *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Durée du service

Nous offrons le service de réacheminement du courrier pour les déménagements pour les périodes suivantes:

12 mois (recommandé)

L'option de service de 12 mois offre une valeur supérieure et garantit que les personnes qui déménagent ne manquent pas d'envois annuels ou peu fréquents, par exemple:

- Documents fiscaux
- Renouvellement d'autocollant de plaque d'immatriculation de véhicule
- États financiers
- Renouvellement d'abonnement ou d'inscription à un club

4 mois

L'option de service de quatre mois est économique et offre une protection à court terme contre le courrier livré à l'ancienne adresse.

Vous aurez la possibilité de prolonger le service de 4 ou 12 mois avant la date d'expiration.

Nous offrons le service « Réacheminement du courrier pour une adresse temporaire » pour toute durée, jusqu'à 12 mois pour un seul service. Bien que le tarif minimal pour le réacheminement du courrier du service résidentiel temporaire soit établi en fonction d'une période de trois mois, le tarif minimal pour un service d'entreprise temporaire est calculé pour une période d'un mois. Vous pouvez prolonger le service aussi longtemps que nécessaire avant la date d'expiration. Si le service initial que vous avez acheté était d'une durée de moins de trois mois et que vous souhaitez le renouveler pour n'importe quelle période, nous calculerons le prix de la prolongation en fonction de la période de plus de trois mois.

Destinataires de courrier

Tous les destinataires de courrier doivent avoir les mêmes adresses originales et de réexpédition.

Résidentiel

Si vous avez acheté le service en ligne:

Vous pouvez inclure jusqu'à huit noms de particuliers. Nous incluons les quatre premiers noms dans les frais de base. Vous pouvez acheter jusqu'à quatre noms supplémentaires moyennant des frais minimales.

Si vous avez acheté le service à un bureau de poste:

Vous pouvez inclure jusqu'à quatre noms de particuliers. Vous pouvez ajouter jusqu'à quatre autres noms (en plus des quatre premiers) en ligne, moyennant des frais minimes.

Entreprise

Si vous avez acheté le service en ligne:

Vous pouvez inclure jusqu'à deux noms d'entreprise et six noms de particuliers. Nous incluons les deux noms d'entreprise et les deux premiers noms de particuliers dans les frais de base. Vous pouvez ajouter jusqu'à quatre noms supplémentaires moyennant des frais minimes.

Si vous avez acheté le service à un bureau de poste:

Vous pouvez inclure jusqu'à deux noms d'entreprise et deux noms de particuliers. Vous pouvez ajouter jusqu'à quatre noms de particuliers (en plus des deux premiers) en ligne, moyennant des frais minimes.



Remarque:

Des frais plus élevés pourraient être facturés aux entreprises qui reçoivent un volume élevé de courrier (gros destinataires de courrier). Communiquez avec le service à la clientèle pour obtenir plus de renseignements au 1 800 267-1177.

Pièces d'identité acceptées

Nous avons besoin de pièces d'identité satisfaisantes pour prévenir le vol d'identité et toute autre utilisation inappropriée du service. Pour acheter le service, vous devez présenter une pièce d'identité avec photo valide émise par le gouvernement.

Exemple de pièces d'identité avec photo émises par le gouvernement acceptées :

- Permis de conduire (canadien ou étranger)
- Passeport (canadien ou étranger)
- Carte de résident permanent

Retenue du courrier au nom d'une entreprise, d'une organisation ou d'une autre personne (vivant à une adresse différente)

Vous devez fournir un document juridique prouvant votre autorité d'agir au nom d'un tiers.

Exigences d'identification supplémentaires pour une personne décédée

Dans certaines provinces, le nom du ou des représentants légaux du défunt figure sur le certificat de décès. Le cas échéant, le certificat de décès est le seul document requis à titre de preuve de nomination.

Pour réacheminer le courrier au nom d'une personne décédée, d'un exécuteur testamentaire, d'un administrateur ou d'un proche parent désigné, vous devez fournir l'un des documents suivants :

- certificat de décès (émis par le Bureau de l'état civil du gouvernement concerné);
- certificat du médecin légiste;
- certificat du directeur du salon funéraire;
- certificat de crémation ou autre certificat d'une autorité comparable (comme dans le cas d'un décès à l'extérieur du pays);

et

- une preuve de nomination ¹ en tant que représentant légal ou une couverture acceptable par présentation d'un des documents suivants :
 - lettre d'homologation
 - ou
 - lettres d'administration (accompagnées ou non d'un testament)
 - ou
 - certificat de nomination du liquidateur de succession ou État certifié des droits du liquidateur (Québec)
 - ou
 - formulaire Déclaration statutaire de Postes Canada (40-076-696) concernant la preuve d'autorité.

¹ Dans le cas où le certificat de décès nomme le demandeur comme exécuteur testamentaire ou représentant légal, une preuve de nomination n'est pas requise.

Articles réacheminés

Si un service de réacheminement du courrier valide est en place, tout le courrier sera réacheminé à l'adresse de réacheminement indiquée sur la demande.

Le courrier non réacheminé dans le cadre de ce service comprend :

- les articles Courrier de quartier^{MC};
- les articles Courrier personnalisé^{MC} extradimensionnels;

- les articles Poste-lettres^{MC} portant la vignette « NE PAS FAIRE SUIVRE »;
- les articles Courrier personnalisé^{MC} portant le nom du destinataire, suivi des mots « OU OCCUPANT » ou des mots semblables;
- les articles Ciblage par code postal;
- les colis des services suivants (entre autres) :
 - Priorité^{MC}
 - Xpresspost^{MC}
 - Xpresspost^{MC} certifié
 - Colis accélérés^{MC}
 - Colis standard^{MC}
- les enveloppes prépayées;
- les articles Courrier recommandé^{MC} expédiés à des adresses de réacheminement à l'extérieur du Canada.

Vous devez informer les expéditeurs de votre nouvelle adresse si vous vous attendez à de tels envois.

Offres spéciales

Dans le cadre du service de réacheminement du courrier, nous pouvons vous envoyer des offres spéciales avec des produits et services pertinents en notre nom ou au nom d'autres organisations. Nous ne divulguons pas vos renseignements personnels à ces organisations.

Remarque : Pour vous désabonner des offres spéciales, visitez notre [page de désabonnement du service de réacheminement du courrier](#).

Portail libre-service

Lorsque vous fournissez une adresse courriel au moment de l'achat, vous avez accès à un portail en ligne pratique où vous pouvez ouvrir une session pour prolonger votre service ou y apporter des changements.

Service de données sur les personnes qui déménagent

Lorsque vous achetez un service de réacheminement du courrier pour un déménagement, nous communiquerons, avec votre permission, vos données d'adressage à jour aux entreprises avec lesquelles vous avez actuellement une relation

et qui sont inscrites au service de données sur les personnes qui déménagent dans le cadre du Programme national sur les changements d'adresse (PNCA).

Remarque : Pour renoncer au service de données sur les personnes qui déménagent, communiquez avec le service à la clientèle au 1 800 267-1177.

Modifications et annulation

Vous pouvez prolonger, modifier ¹ ou annuler le service de réacheminement du courrier en ligne (lorsque vous fournissez une adresse courriel au moment de l'achat) ou à n'importe quel bureau de poste en présentant le reçu original.

Nous n'offrons aucun remboursement lorsque l'annulation du service a lieu après la date de début.

Vous ne pouvez pas changer les adresses d'origine et de destination après le début du service. Vous devez acheter un nouveau service de réacheminement du courrier à une adresse différente de celle indiquée sur la demande initiale. Nous nous réservons le droit de ne pas réacheminer le courrier et de mettre fin au service en tout temps.

¹ Certaines exceptions s'appliquent (p. ex., adresses d'origine et de destination après la date de début).

Réacheminement du courrier d'une case postale

Le service de réacheminement du courrier pour un déménagement s'applique si votre contrat de location d'une case postale est expiré. La durée maximale du service est de 12 mois.

Le service de réacheminement du courrier pour une adresse temporaire s'applique lorsque vous êtes toujours le propriétaire de la boîte.

Choix des consommateurs

Si vous souhaitez continuer à participer au programme Choix des consommateurs à votre nouvelle adresse, mettez une note « NE SOUHAITE PAS RECEVOIR D'ARTICLES COURRIER DE QUARTIER DE POSTES CANADA »:

- dans votre boîte aux lettres;
- sur votre boîte aux lettres;
- ou sur le rebord intérieur de votre boîte postale communautaire, boîte postale multiple ou case postale.

Adresse de destination

Vous pouvez réacheminer le courrier de n'importe quelle adresse canadienne à n'importe quelle autre adresse, au Canada, aux États-Unis ou à la plupart des destinations internationales (à l'exception des articles assujettis à des droits de douane).

Restrictions

Nous ne pouvons pas réacheminer le courrier adressé aux clients qui le reçoivent par l'intermédiaire d'une adresse postale partagée.

C'est-à-dire:

- Les personnes qui reçoivent du courrier par l'intermédiaire d'une institution, p. ex. :
 - Entreprise
 - Hôtel
 - Motel
 - Maison de chambres
 - Foyer de soins
 - Hôpital
 - École
 - Adresse FlexiLivraison
 - Casier à colis automatisé
- Entreprises ayant une adresse postale commune
- Courrier reçu dans une boîte louée auprès d'une entreprise privée

Si vous attendez la livraison d'un colis, vous devez informer l'expéditeur de votre nouvelle adresse, et ce, même si vous avez déjà acheté le service de réacheminement du courrier. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez lire les [conditions et modalités du service de réacheminement du courrier](#).

Dans les cas de dissolution de partenariats, de mariages, etc.:

Si des instructions contradictoires sont reçues relativement à une adresse ou à un client particulier (p. ex., dans les cas de dissolution de mariages, d'entreprises ou de cohabitations), une ordonnance de la cour ou une convention écrite signée par toutes les parties sera requise. L'ordonnance de la cour ou la convention doit préciser les instructions de livraison pour les articles adressés individuellement ou conjointement aux différentes parties.

Aucune responsabilité

Postes Canada et ses agents (y compris, sans toutefois s'y limiter, les concessionnaires agréés) ne seront responsables d'aucun dommage direct, indirect, général, particulier ou consécutif découlant de l'entente entre vous et Postes Canada ou s'y rapportant, même s'il s'agit d'une responsabilité contractuelle ou délictuelle.

Loi sur la protection des renseignements personnels

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* régit l'utilisation des renseignements sur les clients que nous recueillons. Visitez notre [centre de protection de la vie privée](#) pour obtenir des précisions sur la protection des renseignements personnels.

Vous avez le droit de faire ce qui suit :

- Accéder à tous les renseignements personnels que nous recueillons pour offrir le service de réacheminement du courrier.
- Demander de corriger tout renseignement inexact ou manquant.

Remarque: Postes Canada peut fournir des renseignements personnels à des services d'identification tiers, y compris des fournisseurs de services de télécommunications, afin de confirmer votre identité et de vous protéger contre la fraude et le vol d'identité. Vous consentez à ce que de tels fournisseurs de services tiers vérifient vos renseignements personnels d'après l'information qu'ils pourraient détenir sur vous.

8. Prolonger le service de réacheminement du courrier

Pour éviter une interruption du service, vous devez prolonger votre service de réacheminement du courrier avant qu'il expire. Vous pouvez prolonger votre service de deux façons :

En ligne

1. Ouvrez une session ou inscrivez-vous en fournissant ce qui suit:

- Numéro de référence (fourni dans le courriel de confirmation que nous vous avons

envoyé lorsque vous avez passé votre commande)

- Code postal de l'adresse d'origine
- Adresse courriel sur la commande

2. Sélectionnez une durée.

3. Payez.

Consultez notre [page sur la modification du service de réacheminement du courrier](#) pour obtenir plus de renseignements.

Au bureau de poste

Apportez ce qui suit :

- Numéro de référence du service qui se trouve sur votre:
 - Reçu
 - Carte ou lettre d'avis d'expiration
 - Courriel de confirmation initial
- Pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement pour confirmer votre identité.

Remarque : Vous devrez fournir le code postal de l'adresse d'origine ou de la nouvelle adresse.

Si vous ne trouvez pas votre numéro de référence, veuillez vous préparer à fournir les renseignements suivants, ainsi que votre pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement :

- Votre nom de famille
- Votre code postal actuel ou celui de votre nouvelle adresse
- Votre numéro de téléphone le jour

9. Cartes d'annonce de changement d'adresse

Il existe deux types de cartes d'annonce :

Cartes d'annonce de déménagement gratuites

Nous offrons gratuitement des cartes d'annonce de déménagement aux bureaux de poste pour aviser les correspondants d'une nouvelle adresse. Vous devez appliquer l'affranchissement approprié.

Cartes d'avis de nouvelle adresse

Nous offrons des cartes d'avis de nouvelle adresse pour les changements apportés par les municipalités et Postes Canada.

Les changements comprennent les éléments suivants :

- Changement de nom de rue
- Changement de numéro de rue
- Transformation d'une adresse de route rurale en une adresse municipale

Nous offrirons le service de réacheminement du courrier gratuit pendant 12 mois et une quantité limitée de cartes d'avis de nouvelle adresse affranchies gratuites (33-086-450). Vous pouvez obtenir ces cartes au bureau de poste.

10. Directives d'adressage

Nous avons besoin d'une adresse complète et valide avec le code postal pour pouvoir fournir ce service. Consultez nos [directives d'adressage](#) pour obtenir plus de renseignements.